

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

États financiers
31 décembre 2023



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Comité syndical national de retraite Bâtirente inc. (le Comité) au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Comité, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 21 mai 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A116819

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Situation financière

Au 31 décembre 2023

	Note	2023 \$	2022 \$
Actif			
Actif à court terme			
Encaisse		537 943	1 313 698
Créances d'exploitation, comptes clients et autres		711 951	627 526
Frais payés d'avance		153 872	154 321
		<u>1 403 766</u>	<u>2 095 545</u>
Actif à long terme			
Placements à la juste valeur	5	1 375 574	1 203 339
Autre élément d'actif – œuvres d'art		27 103	27 103
		<u>2 806 443</u>	<u>3 325 987</u>
Passif			
Passif à court terme			
Comptes créditeurs et charges à payer	6	1 061 060	1 224 649
Participation négative dans la coentreprise Æquo	4	62 903	12 557
Partie à court terme de la dette à long terme	8	-	40 000
Taxes de vente à payer		58 371	29 723
		<u>1 182 334</u>	<u>1 306 929</u>
Passif à long terme			
Passif au titre des prestations constituées du régime – autre régime d'avantages sociaux	11	298 300	269 500
		<u>1 480 634</u>	<u>1 576 429</u>
Actif net			
Investi en immobilisations		27 103	27 103
Grevé d'affectations internes	3	1 298 706	1 148 388
Non affecté		-	574 067
		<u>1 325 809</u>	<u>1 749 558</u>
		<u>2 806 443</u>	<u>3 325 987</u>
Engagements	12		

Approuvé par le Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Investi en immobilisations \$	Grevé d'affectations internes \$ (note 3)	Non affecté \$	Total \$
Solde au 31 décembre 2021	28 600	1 092 200	911 487	2 032 287
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice	(197)	-	(282 532)	(282 729)
Perte sur disposition d'autres actifs – œuvres d'art	(1 300)	-	1 300	-
Virements interfonds	-	56 188	(56 188)	-
Solde au 31 décembre 2022	27 103	1 148 388	574 067	1 749 558
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice	-	-	(423 749)	(423 749)
Virements interfonds	-	150 318	(150 318)	-
Solde au 31 décembre 2023	27 103	1 298 706	-	1 325 809

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Note	2023 \$	2022 \$
Produits			
Régimes de retraite et comptes institutionnels		10 172 670	9 482 963
Services professionnels		202 308	236 725
Autres revenus	8, 12	10 000	133 953
Intérêts		14 769	11 895
		<u>10 399 747</u>	<u>9 865 536</u>
Charges			
Honoraires – gestion de portefeuille et administration		6 646 164	6 109 956
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	5	(77 235)	56 973
Administration interne			
Opérations		1 662 882	1 602 736
Information et promotion		726 156	746 150
Honoraires		445 032	418 671
Distribution		1 370 151	1 139 604
Perte sur disposition d'immobilisations et d'autres actifs – œuvres d'art		-	1 300
Amortissement des immobilisations		-	197
		<u>10 773 150</u>	<u>10 075 587</u>
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice avant la quote-part des résultats de la coentreprise Æquo		(373 403)	(210 051)
Quote-part des résultats de la coentreprise Æquo	4	<u>(50 346)</u>	<u>(72 678)</u>
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice		<u>(423 749)</u>	<u>(282 729)</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	2023 \$	2022 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice	(423 749)	(282 729)
Ajustements pour		
Amortissement des immobilisations	-	197
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	(77 235)	56 973
Perte sur disposition d'immobilisations et d'autres actifs – œuvres d'art	-	1 300
Dette convertie en subvention (Covid)	(10 000)	-
Variation du passif au titre des prestations constituées du régime – autre régime d'avantages sociaux	11 28 800	(62 200)
Quote-part des résultats de la coentreprise ÆEquo	4 50 346	72 678
	<u>(431 838)</u>	<u>(213 781)</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	(218 917)	445 163
	<u>(650 755)</u>	<u>231 382</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(95 000)	(110 000)
Investissement dans la coentreprise ÆEquo	4 -	(250 000)
	<u>(95 000)</u>	<u>(360 000)</u>
Activités de financement		
Remboursement de prêts	8 (30 000)	-
Variation nette de l'encaisse au cours de l'exercice	(775 755)	(128 618)
Encaisse à l'ouverture de l'exercice	<u>1 313 698</u>	<u>1 442 316</u>
Encaisse à la clôture de l'exercice	<u>537 943</u>	<u>1 313 698</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Notes annexes

31 décembre 2023

1 Description de l'entreprise

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc. (le Comité), constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif exempté des impôts sur les bénéfices. Les membres du Comité se composent de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), des syndicats et autres groupes qui sont partie à une convention de mise en vigueur d'un régime de retraite Bâtirente et des entités ayant souscrit à un contrat de gestion institutionnelle, ainsi que de deux personnes désignées par le conseil d'administration. Les objectifs du Comité sont les suivants :

Dans le respect de la mission et des valeurs de la CSN, dans l'intérêt des syndicats participants et de leurs membres, et dans celui des organisations et syndicats affiliés à la CSN et de leurs membres,

- assurer la représentation et la protection des intérêts des souscripteurs au régime enregistré d'épargne-retraite collectif et à tout autre régime d'épargne collectif offert aux membres des syndicats affiliés à la CSN;
- établir, enregistrer et administrer, en faveur des syndicats affiliés à la CSN et de leurs membres, des régimes de retraite régis par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (chapitre R-15.1) ou toute autre loi similaire ou connexe en vigueur au Québec ou toute autre loi équivalente émanant d'une autorité législative ou gouvernementale autre que le Parlement du Québec en vigueur au Canada, dans la mesure permise par la loi;
- administrer les régimes selon la politique de placement adoptée par le Comité;
- faire connaître ces régimes, existants ou à être formés, sous l'égide de la CSN et en assurer la promotion, tant auprès de ses membres que du public en général;
- permettre l'adhésion aux régimes à d'autres groupes et à leurs membres ou employés, ainsi qu'à d'autres personnes ou organismes;
- participer à l'élaboration des règles de fonctionnement des régimes avec le fiduciaire ou le gestionnaire, s'il y a lieu, et à leur modification;
- informer les adhérents aux régimes de la réglementation, des objectifs, des politiques de placement et des nouvelles orientations de ces derniers;
- effectuer diverses analyses financières de toute forme de placement ou d'investissement;
- en général, susciter l'épargne chez les membres des syndicats affiliés à la CSN.

Le Comité agit à titre de promoteur des régimes de retraite et des Fonds Bâtirente, dont il confie l'administration à Desjardins Sécurité financière depuis le 1^{er} janvier 2014.

Les présents états financiers au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration du Comité en date du 17 mai 2024.

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Notes annexes

31 décembre 2023

2 Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL) de la Partie III du *Manuel de CPA Canada* et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux NCCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses, notamment pour les placements, les charges à payer, et les passifs liés aux avantages sociaux futurs qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers sont exprimés en dollars canadiens. Cette monnaie est également la monnaie fonctionnelle du Comité.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Comité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Évaluation ultérieure

Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans le poste Variation de la juste valeur non réalisée des placements.

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Notes annexes

31 décembre 2023

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, le Comité comptabilise à l'état des résultats une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié est réduite et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Les passifs financiers sont présentés dans le court terme, sauf si le Comité détient un droit inconditionnel de reporter leur règlement pour au moins 12 mois après la date de clôture.

Constatation des produits

Le Comité constate ses honoraires de gestion et de services professionnels lorsque le service est rendu et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Le Comité constate ses revenus de placement lorsqu'ils sont gagnés et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Participation négative dans la coentreprise Æquo

Le Comité comptabilise sa participation négative dans la coentreprise Æquo Services d'engagement actionnarial inc. à la valeur de consolidation. La description de la relation du Comité avec cette coentreprise et les informations sur cette dernière sont présentées dans la note 4.

Passif au titre des prestations constituées du régime de retraite

Le régime de retraite du Comité, tel qu'il est décrit à la note 11, est un régime interentreprises du fait que les actifs du régime de retraite de la CSN ne sont pas isolés pour chacune des entreprises participantes. La direction comptabilise donc le régime conformément aux normes relatives aux régimes à cotisations déterminées pour ce type de régime.

Passif au titre des prestations constituées du régime – autre régime d'avantages sociaux

Les obligations au titre des prestations constituées du régime – autre régime d'avantages sociaux correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées. L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par une société d'actuaire indépendants et correspond à l'évaluation déterminée conformément au chapitre 3463 de la Partie III du *Manuel de CPA Canada, Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs pour les organismes sans but lucratif*.

Le taux d'actualisation est déterminé en fonction des taux d'intérêt du marché pour des titres de créance de qualité supérieure, dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au montant des versements prévus au titre des prestations ou au taux d'intérêt inhérent au montant pour lequel l'obligation au titre des prestations définies pourrait être réglée.

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Notes annexes

31 décembre 2023

Dépréciation d'actifs à long terme

À chaque date de clôture, le Comité évalue la valeur comptable nette de ses actifs à long terme afin de repérer toute dépréciation possible lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être recouvrable.

3 Actif net grevé d'affectations internes

Le Comité a mis en œuvre une politique de maintien d'une réserve prudentielle qui permettra de protéger la grille de frais et le niveau de service contre les fluctuations. La réserve prudentielle vise essentiellement à soutenir le maintien des dépenses dont le niveau n'est pas lié à la valeur des actifs sous gestion.

Au cours de l'exercice, des virements interfonds de 150 318 \$ (56 188 \$ en 2022) ont été faits à partir de l'actif net non affecté vers l'actif net grevé d'affectations internes afin de porter le niveau de la réserve prudentielle à 1 298 706 \$ au 31 décembre 2023 (1 148 388 \$ au 31 décembre 2022), soit le montant initialement prévu de 1 315 100 \$ moins l'excédent sur l'actif net non affecté disponible de 16 394 \$.

Le montant de la réserve annuelle est ajusté chaque année en fonction des dépenses opérationnelles budgétées et fait l'objet d'une politique de placement distincte qui a été approuvée par le conseil d'administration du Comité, le 17 décembre 2015. Cette politique de placement comprend une répartition cible des actifs pour les placements du Comité dans les Fonds Bâtirente (note 5).

4 Participation négative dans la coentreprise Æquo

Le Comité a mis sur pied une société par actions, Æquo Services d'engagement actionnarial inc. (Æquo), dont il est un actionnaire avec Fondation et le Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises (RRSE). Æquo constitue l'essaimage des activités d'engagement actionnarial conduites respectivement par RRSE et Comité syndical national de retraite Bâtirente inc. Elle a été constituée afin d'exploiter une entreprise dans le but de rendre disponibles, auprès d'investisseurs institutionnels, des services mutualisés d'engagement actionnarial et de consultation sur mesure en investissement responsable pour promouvoir, auprès d'entreprises détenues, les meilleures pratiques en matière sociale et environnementale et concernant les enjeux de gouvernance, et pour mieux gérer les risques non financiers.

Au 31 décembre 2023, le Comité détient 161 416 actions ordinaires de catégorie A d'Æquo (161 416 en 2022), sur un total de 336 799 actions émises et en circulation (336 799 en 2022). En novembre 2022, le Comité avait procédé à l'acquisition de 115 270 actions de la coentreprise Æquo pour une considération de 250 000 \$.

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Notes annexes

31 décembre 2023

Le placement dans la coentreprise Æquo a été comptabilisé selon la valeur de consolidation.

	2023 \$	2022 \$
Participation négative dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	(12 557)	(189 879)
Investissement dans la coentreprise au cours de l'exercice	-	250 000
Quote-part des résultats de la coentreprise	(50 346)	(72 678)
	<hr/>	<hr/>
Participation négative dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	(62 903)	(12 557)

5 Placements à la juste valeur

	2023 \$	2022 \$
Parts de capital F – Fédération des caisses Desjardins du Québec, portant intérêt à un taux de 6 % (4,25 % en 2022)	53 730	53 730
Fonds Bâtirente		
Trésorerie Multi	407 558	358 688
Marché monétaire	236 777	210 442
Diversifié patrimonial	403 103	346 594
Diversifié prévoyant	274 406	233 885
	<hr/>	<hr/>
	1 375 574	1 203 339

6 Comptes créditeurs et charges à payer

	2023 \$	2022 \$
Comptes fournisseurs	84 092	296 436
Frais courus à payer	725 885	703 621
Salaires et charges sociales à payer	251 083	224 592
	<hr/>	<hr/>
	1 061 060	1 224 649

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Notes annexes

31 décembre 2023

7 Marge de crédit

Le Comité dispose d'une marge de crédit ne comportant aucune garantie, d'un montant autorisé de 120 000 \$, dont 100 000 \$ servent à garantir la franchise relative à la police d'assurance responsabilité professionnelle et dont 20 000 \$ sont disponibles en tout temps. Cette facilité de crédit porte intérêt au taux privilégié majoré de 3 %, renouvelable annuellement. Aux 31 décembre 2023 et 2022, cette marge de crédit n'est pas utilisée.

8 Dette à long terme

	2023 \$	2022 \$
Emprunt en vertu du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-	40 000
Moins la partie à court terme	-	40 000
	<hr/>	<hr/>
	-	-

Le 24 avril 2020, le Comité avait contracté un emprunt de 40 000 \$ en vertu du programme de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes mis sur pied par le gouvernement fédéral au début de la pandémie de COVID-19. Cet emprunt sans intérêts a été remboursé le 15 décembre 2023 pour un montant de 30 000 \$. Conformément aux conditions du programme, le Comité a bénéficié d'une subvention gouvernementale de 10 000 \$ sur ce prêt, présentée au poste Autres revenus à l'état des résultats.

9 Informations concernant le capital sur demande à son échéance

Le Comité est un cabinet de services financiers inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers. La législation et la réglementation exigent, lorsque l'assurance responsabilité d'un cabinet comporte une franchise supérieure à 25 000 \$, que ce dernier maintienne en tout temps des liquidités au moins égales à la franchise. Les liquidités sont définies comme étant la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. La franchise prévue à la police d'assurance responsabilité professionnelle du Comité étant de 100 000 \$, des liquidités ou des facilités de crédit de 100 000 \$ doivent en tout temps être conservées.

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Notes annexes

31 décembre 2023

10 Instruments financiers

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers du Comité comprennent l'encaisse, les créances d'exploitation, comptes clients et autres ainsi que les placements à la juste valeur, lesquels sont assujettis au risque de crédit. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal au 31 décembre 2023.

L'encaisse du Comité est conservée dans une grande institution financière, si bien que le Comité considère comme très faible le risque de non-exécution afférent à cet instrument.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Comité est exposé au risque de marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque auquel est exposé le Comité varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif. La composition des placements est présentée à la note 5.

Risque de taux d'intérêt

Le Comité est exposé au risque de taux d'intérêt principalement à cause de ses prêts à terme (notes 7 et 8), qui exposent le Comité à un risque lié à la juste valeur puisque les taux d'intérêt des prêts sont fixes. Toutefois, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur compte tenu de l'échéance à court terme de ces dettes.

Risque de change

Le Comité est peu exposé au risque de change puisque les actifs financiers et les passifs financiers sont libellés dans la monnaie fonctionnelle du Comité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Comité ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. Le Comité est exposé au risque de liquidité principalement du fait de ses comptes créditeurs et charges à payer ainsi que de ses prêts à terme. On doit se reporter aux notes 7 et 8 portant sur les prêts à terme pour obtenir de plus amples renseignements sur l'échéance.

Le Comité surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2023, les passifs financiers du Comité étaient composés des comptes créditeurs et charges à payer.

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Notes annexes

31 décembre 2023

11 Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Le Comité offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées.

Les employés du Comité participent au régime de retraite de la CSN, un régime à prestations déterminées.

Le régime de retraite à prestations déterminées est destiné à toutes les personnes salariées qui remplissent certaines conditions. Les prestations de ce régime sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière.

Le régime est considéré comme un régime interentreprises étant donné que les actifs apportés par une entité ne sont pas portés à un compte distinct ni réservés au paiement des prestations aux salariés de cette entité et, de ce fait, ces actifs peuvent servir à verser des prestations à des salariés d'autres entités participantes. De plus, la plupart des entités participantes appartiennent au même secteur d'activité et au même regroupement syndical, et leurs salariés sont représentés par le même syndicat. Le montant imputé aux résultats du Comité pour le régime a été de 364 300 \$ en 2023 (329 300 \$ en 2022), correspondant aux cotisations versées au régime au cours de l'exercice par le Comité.

Une évaluation actuarielle aux fins de capitalisation a été réalisée par Aon Hewitt au 31 décembre 2021 et déposée auprès de Retraite Québec. Le régime indiquait un surplus de 100,5 M\$ au 31 décembre 2021 (61,4 M\$ au 31 décembre 2019) sur base de capitalisation, et un déficit de 78,8 M\$ au 31 décembre 2021 (95,5 M\$ au 31 décembre 2019) sur base de solvabilité.

Au 31 décembre 2023, la masse salariale du Comité représente environ 3 % (3 % au 31 décembre 2022) de la masse salariale des entités participant au régime.

Autre régime d'avantages sociaux

Le Comité offre aussi un autre régime d'avantages sociaux à ses employés.

Il s'agit d'un régime à prestations déterminées non contributif d'assurance maladie, d'assurance vie ainsi que d'assurance dentaire, destiné aux membres du personnel ayant acquis la permanence avant le 31 décembre 2008, qui prendront leur retraite à l'âge de 55 ans ou après et qui auront accumulé au moins 10 années de service à ce moment. Ce régime est non capitalisé.

Au 31 décembre 2023, trois employés actifs ou retraités bénéficient de ce régime.

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Notes annexes

31 décembre 2023

L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins comptables date du 31 décembre 2022. Aux fins de la comptabilisation, cette évaluation actuarielle a été mise à jour par AON Hewitt au 31 décembre 2023.

Information relative au régime

Variation de l'obligation au titre des prestations constituées

	Autre régime	
	2023	2022
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	269 500	331 700
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés		-
Intérêts débiteurs	13 800	10 200
Réévaluation et autres éléments	24 100	(68 700)
Prestations versées	(9 100)	(3 700)
Solde à la clôture de l'exercice	298 300	269 500

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et de l'actif au titre des prestations constituées

	Autre régime	
	2023	2022
	\$	\$
Actif au titre des prestations constituées	-	-
Obligation au titre des prestations constituées	298 300	269 500
Passif au titre des prestations constituées	298 300	269 500

Coûts de l'exercice

	Autre régime	
	2023	2022
	\$	\$
Intérêts débiteurs	13 800	10 200
Coûts constatés au titre des prestations déterminées	13 800	10 200

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Notes annexes

31 décembre 2023

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations et les coûts constitués sont les suivantes :

	2023 %	2022 %
Obligations au titre des prestations constituées en date du 31 décembre		
Taux d'actualisation	4,65	5,20
Indice des prix à la consommation	2,00	2,00

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant variera entre 3,00 % et 7,00 %, selon la catégorie de soins.

Les paiements en espèces faits au cours de l'exercice par l'employeur, relativement au régime d'avantages sociaux futurs des employés, sont les suivants :

	Autre régime	
	2023 \$	2022 \$
Cotisations aux régimes à prestations déterminées	364 300	329 300

12 Engagements

Le Comité est lié par des baux pour la location de locaux et d'équipements pour ses activités. En vertu de ces baux, les loyers annuels minimaux pour les prochains exercices sont les suivants :

	\$
2024	88 033
2025	79 897
2026	61 788
2027	55 311
2028	49 577
	<hr/>
	334 606

Au cours de l'exercice 2022, le Comité a reçu 133 953 \$ en compensation pour ses coûts de relocalisation et frais connexes.

Comité syndical national de retraite Bâtirente inc.

Notes annexes

31 décembre 2023

13 Opérations entre parties liées

Le Comité a versé des honoraires de services de 111 591 \$ (108 928 \$ en 2022) à la coentreprise Æquo au cours de l'exercice. Le Comité a facturé à la coentreprise Æquo des honoraires pour une considération de néant (46 194 \$ en 2022) et des frais d'intérêts sur avances de néant (1 458 \$ en 2022). Ces opérations entre parties liées ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et accepté par les parties liées.

Le Comité a une somme à recevoir d'Æquo au 31 décembre 2023 de 15 560 \$ (15 560 \$ en 2022) qui est incluse dans le poste Créances d'exploitation, comptes clients et autres.

14 Éventualité

Le Comité se porte garant d'un montant maximal de 100 000 \$ de la marge de crédit de la coentreprise Æquo. Aux 31 décembre 2023 et 2022, la marge de crédit n'est pas utilisée.

15 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice courant.